



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARUDY

### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

22/04/2024

Le 22 avril 2024, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arudy s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 17 avril 2024 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : Claude AUSSANT, Benoît ASNAR, Jean-Paul CASAUBON, Michel BEROT-LARTIGUE, Hélène CLAVIER, Christophe COURTAND, Philippe ESQUER, Emeline GUILLAUME, André MARESTIN, Josiane MOURTEROT, Jean-Claude PARGADE, Jean-Michel POURTEAU, Jean-Robert VIGNOLLES.

**Absents** : Chantal BELLOCQ, Valérie CANDAU, Colette DUCOURNAU,

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Isabelle BERGES à Claude AUSSANT, Anne-Marie CAMPOS à Josiane MOURTEROT, Nicole LAHOURATATE à Hélène CLAVIER.

**Secrétaire de séance** : Hélène CLAVIER

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

#### FINANCES

1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2024

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024.

#### INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Délégation de signature à Vanessa GESMIER et Grégory LEURIDAN pour les permissions de voirie, les arrêtés de circulation et les permis de stationnement.

#### 1. DÉLIBÉRATION N° 2024\_028 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du règlement départemental de soutien financier aux communes, des dossiers de demandes de subventions peuvent être déposés pour les travaux de voirie. Un projet peut être déposé par an, et deux années de dépenses peuvent être cumulées. Le plafond subventionnable pour la Commune est de 46 627€ avec un taux d'intervention de 35% ; soit une aide maximale de 16 320€.

Il présente aux membres du Conseil Municipal les différents chiffrages établis pour les travaux de voirie à réaliser sur la commune en 2024 :

- entretien des voies : épareuse, nettoyage du réseau d'eau pluviale des voies...

- réfection de voies et parking publics : maîtrise d'œuvre pour l'écluse Saint Michel, parkings Espalungue, la Poste, réfection de rues...

Pour réaliser ces opérations de gros entretien, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Départemental et envisage le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant en €	%
Subvention Conseil Départemental 64 (35% de 46 627€)	16 319	24%
Commune	51 225	76%
<b>TOTAL</b>	<b>67 544</b>	<b>100%</b>

M. Jean-Michel POURTEAU souligne qu'on n'a toujours pas fait de travaux de voirie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE** les travaux de voirie à réaliser en 2024 et le plan de financement afférent,
- SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention au taux maximum de 35% pour réaliser ces travaux de voirie,
- AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024-028 à 2024-028.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

La secrétaire de séance,  
Hélène CLAVIER



Le Maire,  
Claude AUSSANT

